



HAL
open science

Croissance urbaine et échanges migratoires (contribution méthodologique)

Denise Pumain, Marie-Claire Robic, Philippe Pinchemel

► **To cite this version:**

Denise Pumain, Marie-Claire Robic, Philippe Pinchemel. Croissance urbaine et échanges migratoires (contribution méthodologique). *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 1972, 60 (2), pp.203 - 224. 10.3406/rga.1972.1261 . halshs-01535021

HAL Id: halshs-01535021

<https://shs.hal.science/halshs-01535021>

Submitted on 8 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Croissance urbaine et échanges migratoires (contribution méthodologique)

Mme Denise Pumain, Marie-Claire Robic, Philippe Pinchemel

Citer ce document / Cite this document :

Pumain Denise, Robic Marie-Claire, Pinchemel Philippe. Croissance urbaine et échanges migratoires (contribution méthodologique). In: Revue de géographie alpine, tome 60, n°2, 1972. pp. 203-224;

doi : 10.3406/rga.1972.1261

http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1972_num_60_2_1261

Document généré le 05/06/2016

Denise PUMAIN, Marie-Claire ROBIC, Philippe PINCHEMEL

Croissance urbaine et échanges migratoires

(contribution méthodologique)

Depuis plusieurs années, une équipe de chercheurs travaille sur le thème « Urbanisation et Croissance urbaine » dans le cadre du laboratoire de géographie humaine de l'Université de Paris I (laboratoire associé du C.N.R.S.).

Le thème de la croissance urbaine est au cœur de la recherche urbaine; or, curieusement, la bibliographie des dernières décennies est fort restreinte. Un dépouillement du contenu des monographies de villes dans les publications géographiques a montré fort peu d'intérêt; les analyses, lorsqu'elles sont présentes, demeurent très générales, sans problématique ni méthodes sûres.

On comprend l'intérêt manifesté par les géographes pour les aspects morphologiques, spatiaux, de la croissance urbaine. Mais en matière de science urbaine les données et les problèmes ne sont pas divisibles et tous les faits sont interdépendants sans qu'on sache a priori si la construction d'une Z.U.P. ou d'une Z.A.C. est cause ou conséquence d'un apport démographique.

La question clé demeure bien : qu'est-ce qui fait croître une ville ? En amont de cette interrogation se pose la façon dont une ville croît, la nature de cette croissance. Pour quelles raisons un solde migratoire est-il positif ou négatif ? Quelles raisons orientent les courants migratoires dans tel sens, sur telle distance, de tel lieu vers tel autre ?

Quatre années de travail de l'équipe, d'abord sur la période 1954-1962, puis maintenant sur 1962-1968, ont permis une première prise de contact avec ce thème, apporté de premiers résultats, mieux souligné les points centraux de la recherche et surtout dégagé les difficultés documentaires et méthodologiques.

Reposant sur des comparaisons de dénombrement de population, la recherche est liée à la comparabilité des recensements, comparabilité des « unités urbaines », comparabilité des définitions de population, des tableaux d'exploitation...; on s'explique mieux la discrétion des recherches antérieures et leurs faibles résultats.

Cet article présente quelques aspects des recherches menées par l'équipe.

I. — LES SOURCES DOCUMENTAIRES ET LEURS PROBLÈMES

C'est seulement depuis le recensement de 1962, grâce à la question concernant la résidence antérieure des ménages (où habitiez-vous lors du précédent recensement ?) que l'on peut connaître de façon systématique les échanges migratoires des grandes villes françaises.

L'I.N.S.E.E. a publié, pour 1962 et 1968, pour chaque unité urbaine de plus de 50 000 habitants, des tableaux (référence MI1/TE3) donnant la répartition de la population, par sexe et par classe d'âge de 8 ans, selon le département et la catégorie de commune de résidence en 1954 (1962), soit : communes rurales, unités urbaines de moins de 50 000 habitants, grandes unités urbaines, étranger.

D'autres tableaux donnent le mouvement inverse; la population qui résidait en 1954 (1962) dans telle agglomération est ventilée, avec les mêmes précisions que ci-dessus, selon sa résidence de 1962 (1968). Pour la période 1962-1968 ont été publiés des tableaux complémentaires qui croisent origine ou destination géographique de la population migrante non plus seulement avec sexe et âge mais avec les catégories socio-professionnelles.

Il semble donc que la première série de tableaux permette de connaître le mouvement d'immigration entre 1954 et 1962 (1962 et 1968), tandis que la seconde donne le mouvement d'émigration à partir de cette agglomération entre les mêmes dates. D'une part on obtient directement (indépendamment du solde naturel) le solde des migrations d'une agglomération; d'autre part on peut analyser le flux de migrants qui le déterminent.

Il faut cependant critiquer de près ce document avant de l'utiliser. En effet les tableaux, composés d'après les fiches indi-

viduelles (exhaustivement en 1962, par sondage au quart en 1968), présentent deux séries d'inconvénients liés au principe même du recensement et à la nature de la question posée.

1° Le recensement est effectué par ménage, à une date donnée; il ne concerne donc que les personnes vivant sur le territoire français. En conséquence, de toutes les personnes qui se sont déplacées effectivement entre 1954 et 1962 (1962 et 1968), un certain nombre n'est pas saisi par cet instantané; ce sont les personnes décédées ou parties à l'étranger entre ces deux dates; les flux migratoires sont donc diminués d'autant; ils le sont encore davantage du fait de la formulation de « la » question, nécessairement simplifiée : « Où résidiez-vous en 1954 (1962) ? »; cela implique que l'on méconnaisse les migrations multiples et intermédiaires (qu'il s'agisse d'un passage successif dans plusieurs localités ou d'un départ suivi d'un retour au lieu de résidence en 1954). Une appréhension complète de la mobilité par ce seul document n'est donc pas possible.

2° En revanche, l'année exacte de la migration étant inconnue, le mouvement de migration est grossi d'un effectif de jeunes enfants nés après le changement de résidence de leur famille; de toute façon, la composition de la cellule migrante n'est pas précisée par les tableaux.

3° De plus, on ne connaît pas l'âge du migrant quand il se déplace. Comme le montre Y. Tugault¹, l'incertitude peut atteindre dix ans et plus (jusqu'à 18 ans) en raison du découpage en classes d'âge et de l'espace inter-censal.

Ces quelques remarques démontrent que le solde migratoire calculé par cette méthode n'est pas plus juste que celui estimé d'après variation de population et solde naturel; il n'est même pas calculable puisqu'il comporte non seulement des erreurs, mais encore une lacune impossible à combler concernant les départs à l'étranger. On peut seulement calculer le solde des migrations intérieures à la France (lequel peut s'éloigner beaucoup du solde réel, comme dans le cas de Marseille).

Le phénomène de ville - relais disparaît également, mais Y. Tugault estime pour sa part que la proportion de migrations

¹ Y. Tugault, Migrations internes en France de 1954 à 1962, selon l'importance des localités, in *Population*, juin 1967.

multiples est assez faible; selon lui, ce n'est jamais plus de 9 % des migrants qui ont migré deux fois entre 1954 et 1962, et ceci pour la catégorie de population la plus mobile (âgée de 25 à 34 ans).

Quant à l'effectif des personnes migrantes décédées avant 1962, il est possible de tenter de l'évaluer en appliquant des coefficients régionaux de mortalité à la population migrante. Cela revient à supposer que :

- les migrants ont le même comportement démographique que la population stable;
- ce comportement est identique pendant toute la période intercensale;
- la migration est pratiquement constante pendant ce temps;
- vu les incertitudes concernant l'âge à la migration, que la variation de la mobilité selon cet âge est linéaire.

Toutes ces approximations ou hypothèses rendent pratiquement inutilisables des corrections moyennes, et l'on convient donc de ne pas en tenir compte.

Plus importantes peut-être que les imprécisions de la statistique sont les contraintes imposées à l'analyse et à l'interprétation géographiques par ce document riche d'informations. C'est ainsi qu'il faut envisager de façon légèrement différente le problème classique des rapports entre croissance urbaine et migration; en particulier, si l'on est tenté d'utiliser un certain vocabulaire (immigrants, émigrants, ville-relais, échanges, solde...), on doit garder à l'esprit que ces mots ne recouvrent pas toute leur signification habituelle.

D'autre part, la comparaison des chiffres des tableaux avec d'autres sources statistiques n'est pas absolument rigoureuse, car ils concernent une population totale différente de la population légale (elle se rapproche de la « population sans double compte » sans coïncider exactement avec elle). Rappelons également que la limite choisie pour les agglomérations est celle de 1962 (1968 pour la seconde période), de façon à ne pas considérer comme migrants les habitants des communes nouvellement intégrées à l'agglomération.

Toutes ces précisions et réserves une fois formulées, il n'en reste pas moins que l'homogénéité et la richesse de la source documentaire permettent une étude globale des échanges migratoires et une comparaison des villes entre elles, qui n'avait pu encore être réalisée.

II. — LES AIRES D'ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE 1954 ET 1962

1. Présentation des histogrammes.

Les tableaux MI1/TE3 donnent le détail de l'origine et de la destination des migrants selon trois catégories de communes à l'intérieur de chacun des départements : ensemble des communes rurales, ensemble des unités urbaines de moins de 50 000 habitants, et chacune des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Un regroupement de ces chiffres par régions était nécessaire.

Partager la France en grandes régions pose toujours des problèmes difficiles. En ce qui concerne les migrations, aucun des découpages déjà existants ne peut prévaloir, puisque la question n'a pas encore été étudiée au niveau des agglomérations. Un découpage selon des zones d'influence urbaine, tel que de nombreux travaux l'ont déjà esquissé, aurait peut-être été souhaitable.

Mais la présentation des statistiques nous a incité à utiliser les divisions proposées par l'I.N.S.E.E., ce qui simplifiait beaucoup les calculs. Les 21 régions de programme, encore trop nombreuses, ont été regroupées en neuf grandes régions : la Région Parisienne, le Bassin Parisien, le Nord, l'Est, l'Ouest, le Massif Central, le Sud-Ouest, la Région Lyonnaise, le Sud-Est. Ce découpage doit être considéré comme un simple cadre d'étude.

Pour représenter les mouvements migratoires, il faudrait sans doute utiliser un système de flèches qui traduiraient le volume des déplacements; mais il n'est pas possible de l'employer pour représenter le flux entre chacune des 81 agglomérations et les neuf régions.

Aussi avons-nous utilisé un système statique : un histogramme à l'emplacement de chaque ville représente en valeur absolue les entrées et les sorties entre 1954 et 1962, chaque branche de l'histogramme se rapportant à une origine ou à une destination différente (fig. 1 et 1 B).

Ainsi pour les cartes A : au-dessus d'une ligne horizontale figure le nombre des immigrants (c'est-à-dire les personnes qui ne résidaient pas dans l'agglomération en 1954 -- mais qui résidaient en France métropolitaine -- et qui s'y trouvent en 1962); au-dessous de cette ligne figure le nombre des émigrants (personnes résidant dans l'agglomération en 1954 et se trouvant « ailleurs » en France en 1962).

Illustration non autorisée à la diffusion

**Fig. 1 A. — Répartition de la population migrante
selon les régions d'échanges migratoires.**

Illustration non autorisée à la diffusion

**Fig. 1 B. — Répartition de la population migrante
selon les catégories des communes.**

De gauche à droite, chaque branche de l'histogramme, de signification commune aux immigrants et émigrants, représente une grande région, les neuf régions étant toujours disposées dans le même ordre. La largeur de chaque branche est de 2,5 mm et la hauteur proportionnelle au nombre de personnes concernées par la migration, à raison de 1 cm pour 5 000 personnes. Lorsque l'un des mouvements a un trop grande ampleur (plus de 20 000 personnes), la branche de l'histogramme a été épaissie à 5 mm et la hauteur diminuée de façon à respecter la proportionnalité de surface : $1 \text{ mm}^2 = 200 \text{ personnes}$.

Il est manifeste, sur les cartes A, que la grande région où se trouve la ville accapare une partie très importante des mouvements de migration. Aussi a-t-on mis en regard de chacune des cartes A, une carte B où des histogrammes représentent les flux migratoires selon le même principe (immigrants au-dessus de la ligne horizontale, émigrants au-dessous), avec de gauche à droite :

- deux branches pour les migrants du département;
- deux branches pour les migrants de la région-programme, moins le département;
- deux branches pour les migrants de la grande région, moins la région-programme;
- deux branches pour les migrants du reste de la France.

La branche de gauche (pointillé) concerne les communes rurales de l'espace considéré et celle de droite (trame oblique) les unités urbaines, quelle que soit leur taille.

Sur les deux séries de cartes, le solde des migrations d'une branche donnée a été porté en noir à la base de cette branche, au-dessus ou au-dessous de la ligne horizontale selon que les immigrants l'emportent sur les émigrants (solde positif) ou vice versa (solde négatif).

Sur les cartes B, ce solde est récapitulé à l'emplacement exact de chaque agglomération par un carré noir dont la surface est proportionnelle à sa valeur, à raison de 1 mm^2 pour 200 personnes.

Sur les cartes A, on a représenté *l'indice de recrutement extra-régional* :

$$ir = 100 \times \frac{\text{immigrants de France} - \text{immigrants de la grande région}}{\text{immigrants du département}}$$

La valeur de cet indice est donnée par des trames différentes dans des carrés égaux situés à l'emplacement de chaque agglomération.

2. Un exemple d'analyse : la région de l'Est.

Nous avons choisi à titre d'exemple la région de l'Est, dont les villes présentent une assez grande diversité (cartes 1 A et 1 B).

La carte A permet d'abord de mesurer l'aire des échanges à l'échelle des grandes régions : celle de l'Est (qui regroupe les trois régions-programmes de Lorraine, Alsace et Franche-Comté) est le lieu prédominant des échanges migratoires pour toutes les villes (on a dû renforcer à cinq reprises la branche de l'histogramme correspondante). Le rapport entre ces migrants « régionaux » et ceux de la région seconde pour le volume des migrants échangés est de l'ordre de 7 (Nancy) à 10 (Montbéliard). Cette région seconde est d'ailleurs souvent la Région Parisienne, mais elle peut être aussi une région proche de la ville (Région Lyonnaise pour Besançon). Il faut noter que l'importance relative des échanges avec les régions extérieures semble dépendre de la taille de la ville (Strasbourg, Nancy, Metz) ou peut-être de son dynamisme (Thionville, Montbéliard) : l'indice de recrutement extra-régional témoigne de l'extension des aires d'échanges et semble avantager les villes lorraines par rapport aux villes d'Alsace, plus isolées. Le fort indice de Belfort s'explique évidemment par l'étroitesse exceptionnelle de son département. Il faut enfin remarquer que l'importance relative des échanges avec les régions n'est pas tellement une fonction de la distance entre celles-ci et la France de l'Est; à peu près nuls avec le Massif Central, les échanges des villes de l'Est avec le Sud-Ouest sont plus importants; ils sont plus faibles avec le Nord qu'avec le Sud-Est.

Quant aux soldes de ces migrations, ils sont le plus souvent limités par rapport au volume des échanges (Montbéliard excepté). Toutes les villes sauf Forbach ont un solde positif avec la région de l'Est; Nancy et Longwy seules sont nettement déficitaires vis-à-vis d'une autre région (Région Parisienne, plus Région Lyonnaise et Sud-Est pour Nancy). Dans l'ensemble, les échanges avec d'autres régions que l'Est sont, ou équilibrés, ou bénéficiaires pour ces villes.

La carte B éclaire mieux certaines particularités des échanges migratoires : tout d'abord elle fait apparaître le caractère rural ou urbain des migrations. Dans tous les cas, les migrations extra-régionales sont plus urbaines que rurales, et c'est vis-à-vis de ces villes extérieures que le solde est négatif, lorsqu'un déficit existe (Nancy). Au contraire, toutes les villes ont des relations équilibrées, ou nettement bénéficiaires, avec les campagnes du reste de la France.

La carte met surtout en évidence des disparités remarquables dans les aires d'échanges migratoires à l'intérieur de la région de l'Est : ainsi les villes lorraines n'ont que peu de rapports avec le reste de la grande région, soit Alsace et Franche-Comté. Les villes alsaciennes ont un rayon d'action moins large encore, avec un volume d'échanges relativement plus important à l'intérieur de leurs départements respectifs. Dans le cas de la Lorraine et de l'Alsace, l'importance de la population « urbaine » (échangée avec des villes) contraste avec le caractère plus rural des migrations intra-régionales franc-comtoises; cela est probablement à mettre en rapport avec la densité locale des unités urbaines, mais témoigne aussi de différences dans les caractères économiques de la migration.

Mais ce qui distingue le plus les agglomérations, c'est l'importance relative et la localisation de leur solde migratoire : parmi celles dont le solde dépasse 5 000 personnes, Strasbourg et Mulhouse effectuent un prélèvement surtout dans leur département (avec un rayon un peu plus large pour Strasbourg), Besançon étend son attraction aux communes rurales de son département et de sa région-programme, Metz y ajoute les villes de sa région-programme, Thionville a des échanges équilibrés avec son département mais recrute surtout dans le reste de la Lorraine et à l'extérieur de la France de l'Est. Enfin, Montbéliard se distingue par son « absorption » remarquable des flux migratoires de toute origine; alors que dans toutes les autres villes les deux courants sont proches de l'équilibre, Montbéliard offre une disproportion considérable entre une immigration « normale » pour une ville de cette taille et une

émigration extrêmement peu nombreuse (rapport $\frac{E}{I} = 0,29$, le plus

faible en France). Il en résulte un solde migratoire positif de plus de 19 000 personnes, le second en France après celui de Grenoble (33 000), et qui dépasse celui de Strasbourg (16 000), bien que cette dernière agglomération soit quatre fois plus grande que celle de Montbéliard.

Parmi les villes au solde migratoire faible, remarquons le cas de Nancy, qui prélève sur la population urbaine de son département, sur sa région-programme, mais dont le solde est négatif vis-à-vis du reste de la France; on est tenté d'appliquer à cette balance le terme de ville-relais (la carte A montrant au profit de quelle région s'effectue ce transfert). Quant à Forbach, une crise s'y devine tant le solde est déficitaire (— 5 000 personnes) et tant la ville se « répand » littéralement dans son département. Mais rappelons qu'ici ne sont représentées que les migrations intérieures; l'étude

des mouvements avec l'étranger, pour la région de l'Est, apporterait des nuances.

3. Types de comportement migratoire des agglomérations.

L'examen des séries de cartes établies pour d'autres régions fait apparaître certaines régularités, des styles de comportement qui suggèrent une typologie des agglomérations en fonction du caractère rural ou urbain de leurs échanges, de l'extension de l'aire migratoire, de l'importance et de la « localisation » des soldes. Voici quelques types caractéristiques qui entreraient dans une classification plus complète des comportements urbains vis-à-vis de la migration :

1° *Des villes déficitaires* : Les histogrammes de Bruay-en-Artois et de Bordeaux (fig. 2) montrent qu'il peut s'agir de villes grandes ou petites, avec un rayonnement vaste ou peu étendu, une mobilité importante ou réduite; quels que soient ces facteurs, c'est

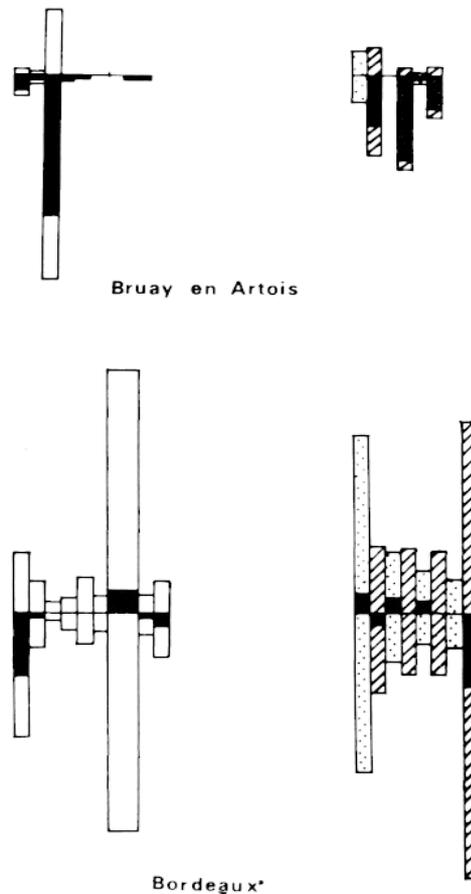


fig. 2 - villes déficitaires

l'apparition de bilans négatifs dans une ou plusieurs branches qui témoignent d'un manque d'aptitude à retenir la population pendant la période considérée.

2° *Des villes-relais* : Le solde total est généralement assez faible et résulte de deux mouvements en sens inverse : d'une part un prélèvement sur la population du département (et plus particulièrement les communes rurales) et d'autre part une perte de population au profit de la Région Parisienne (plus spécialement sur les villes). Angoulême, Quimper illustrent ce type (fig. 3).

D'autres villes fonctionnent de la même façon avec toutefois une attraction et un prélèvement dans un rayon plus vaste (jusqu'à la grande région), mais une redistribution analogue vers la Région Parisienne et en tout cas vers les villes; ainsi Rennes, Nancy, Limoges.



Angoulême



Quimper

fig. 3 - villes - relais

3° *Des villes attractives* : Le solde global est notable, l'agglomération ne présente pas de déficit migratoire marqué avec telle région ou telle catégorie de communes. On peut classer ces villes (fig. 4) selon qu'elles exercent un prélèvement surtout local (Colmar) ou régional (Besançon), ou même extra-régional (Aix-en-Provence, Valence).

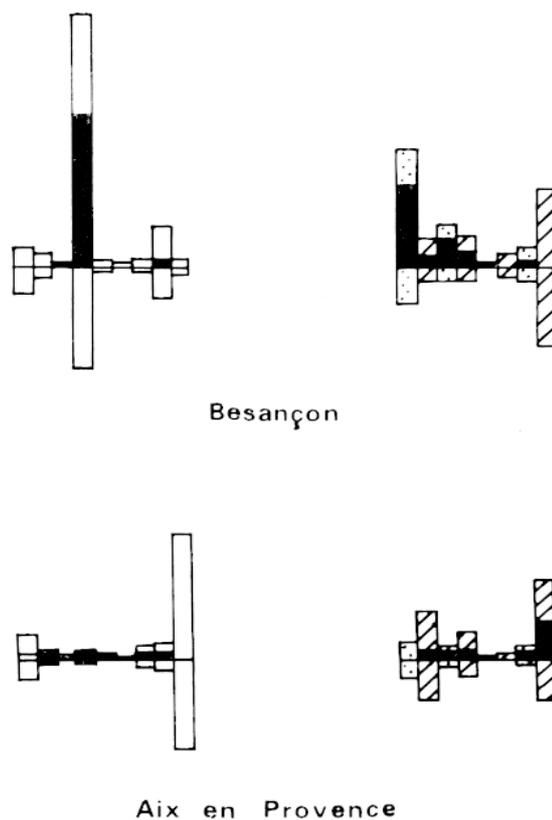


fig 4 - villes attractives

4° *Des villes « absorbantes »* : Elles sont caractérisées par l'importance de leur solde migratoire positif, due en grande partie à la faiblesse de l'émigration (fig. 5). Ce sont des villes qui retiennent fortement leur population, en y adjoignant une importante attraction régionale (Dunkerque) ou multi-régionale (Annecy, Grenoble, Montbéliard).

Le critère fondamental d'une typologie semble donc être l'importance relative du solde migratoire, qui ne dépend pas de la taille des villes mais de leur dynamisme (individuel ou général, à l'échelle régionale). Ce critère interfère avec celui de l'extension des aires migratoires, beaucoup plus lié à la taille de l'agglomération ou à

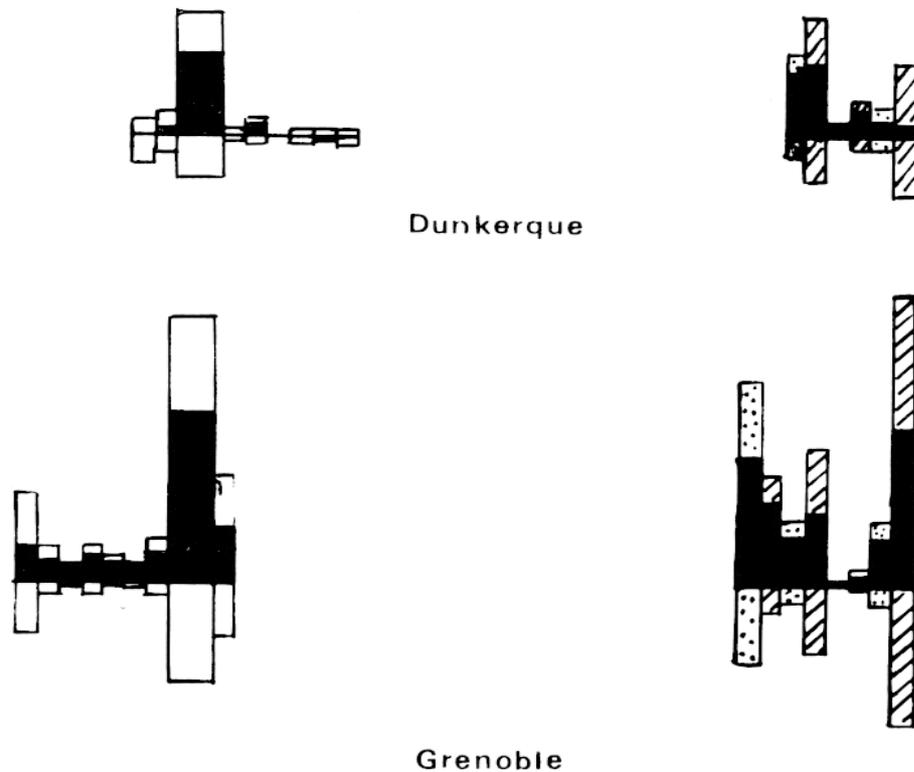


fig. 5 - villes absorbantes

des fonctions spécifiques impliquant des relations à l'échelle nationale (Cherbourg, Toulon) ou à la puissance d'attraction de toute une région (le Sud-Est pour les retraités par exemple). Quant à la composition des populations échangées, elle dépend très souvent du milieu démographique où se trouve la ville, dans la mesure où les migrations à faible distance l'emportent.

III. — LA FONCTION DE FILTRE, RÉSULTAT DES FLUX MIGRATOIRES

Il est difficile de juger du rôle réel, actif ou passif, d'une ville dans ses échanges migratoires, bien qu'on soit tenté d'utiliser un vocabulaire anthropomorphique. Cependant la ville reçoit ou attire une population qui a une composition particulière. Elle laisse partir, ou envoie vers l'extérieur une seconde population dont les caractères sont différents. La comparaison entre les structures de ces deux populations révèle des différences qui peuvent être inter-

prêtées comme le résultat d'une fonction de filtre assumée par la ville vis-à-vis du phénomène migratoire.

La fonction de filtre joue sur tous les caractères des flux migratoires, âge, sexe, origine et destination, activités, catégories socio-professionnelles..., nous présentons deux de ces aspects dans les pages qui suivent.

Cette confrontation des structures est sans doute plus significative qu'une étude du bilan réel de la migration, souvent bien modeste par rapport au total des flux.

1. La fonction de filtre dans les structures démographiques.

On a pu comparer la structure démographique des deux populations migrantes, l'étude portant pour plus d'homogénéité sur les migrations intérieures de la France. Pour chaque agglomération, deux histogrammes ont été juxtaposés, représentant, à droite, la structure des émigrants, à gauche celle des immigrants, en cinq classes d'âge de 16 ans.

Le premier critère de différenciation repose sur les formes mêmes de ces « pyramides », qui vont du triangle à base très élargie de Montbéliard au trapèze droit de Nice, représentant deux types, très jeunes ou très âgés, de migrants.

Mais c'est surtout la dissymétrie presque toujours réalisée de la pyramide qui met en valeur le rôle de « filtre » de la ville; pour en rendre la lecture plus aisée, les excédents d'une branche sur l'autre ont été figurés (fig. n° 6).

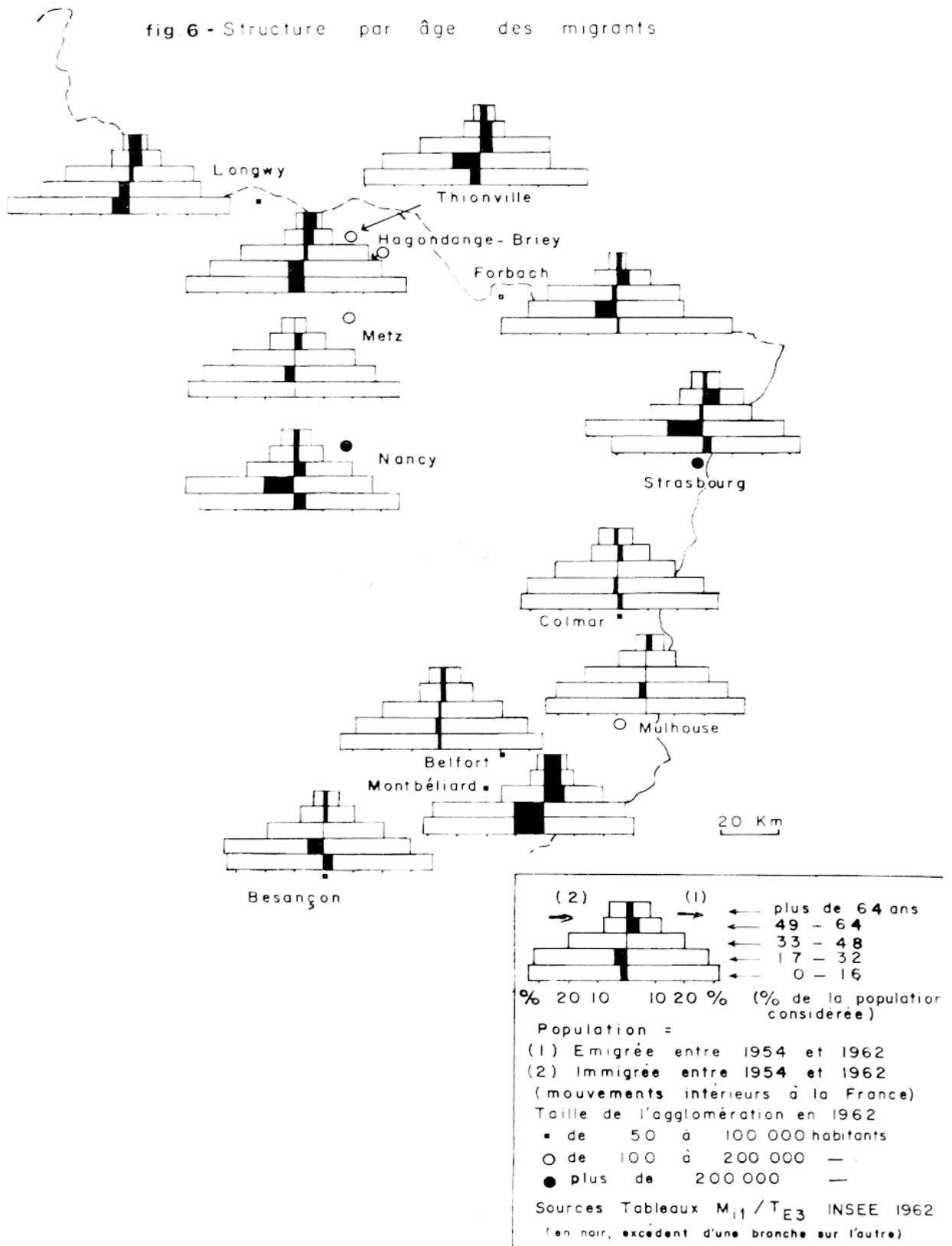
Le classement a été fait en tenant compte en premier lieu de la situation au niveau des « jeunes adultes » (17-32 ans). C'est en effet la catégorie la plus mobile, après celle des enfants, et qui, à la différence de cette dernière, correspond à des migrations motivées. Leur importance est accrue par le fait qu'ils sont démographiquement dynamiques; de plus, ce sont des migrants qui viennent d'entrer dans la vie active, ou sont à la recherche d'emplois, ou encore sont étudiants. Leur tendance à l'émigration ou à l'immigration nous a donc semblé d'un très grand intérêt.

Trois cas pourraient se produire : sur-représentation des jeunes adultes immigrants par rapport aux émigrants; équilibre dans les deux flux; sur-représentation des émigrants.

On a ensuite classé les villes, selon le même principe, en tenant compte cette fois des enfants. Au total, sur 9 cas possibles, nous en avons rencontré 8, dont la distribution est la suivante :

Région Est

fig. 6 - Structure par âge des migrants



A) *Jeunes adultes sur-représentés chez les immigrants.*

Enfants :

1. sur-représentés chez les immigrants	23	agglomérations
2. également représentés	9	agglomérations
3. sous-représentés chez les immigrants	13	agglomérations

B) *Jeunes adultes également représentés.*

Enfants :

1. sur-représentés chez les immigrants	9	agglomérations
2. également représentés	2	agglomérations

C) *Jeunes adultes sur-représentés chez les émigrants.*

Enfants :

1. sur-représentés chez les immigrants	18	agglomérations
2. également représentés	5	agglomérations
3. sous-représentés chez les immigrants	2	agglomérations

1° *Le premier groupe A* est donc le plus fréquent : les sous-groupes A 1 et A 2 représentent à eux seuls 40 % des cas. Encore faut-il distinguer entre de très fortes dissymétries (illustrées notamment par Hagondange-Briey et Thionville, dans l'Est) et des dissymétries moins accusées, comme dans l'agglomération de Belfort.

Sans doute est-ce l'extraordinaire jeunesse de la population immigrante qui rend compte de cette dissymétrie, la rupture de mobilité apparaissant très tôt, comme l'illustre Montbéliard. Mais ce n'est pas toujours le cas; ainsi Marseille a un pourcentage d'enfants immigrés beaucoup plus normal.

On est donc en présence de flux très différents, marqués par une tendance au rajeunissement par le biais de l'attrait ou de la rétention de jeunes.

2° *Dans la catégorie B*, où apparaît un équilibre, figurent 11 agglomérations seulement, le flux d'émigrants étant généralement plus âgé que le flux d'immigrants.

3° *La catégorie C* est illustrée par 27 agglomérations où les adultes jeunes sont sous-représentés dans le flux d'immigrants, ce qui semble indiquer une désaffection de cette classe d'âge pour la ville (fig. 7).

Cette désaffection n'est pas seulement le fait de « ville-retraite » dont le flux d'immigrants est dominé par les classes âgées (type Nice); toutes les villes bretonnes (hormis les plus grandes : Nantes et Rennes) figurent dans cette catégorie; de même les agglomérations du bassin houiller occidental, Tarbes, Pau, Montluçon et

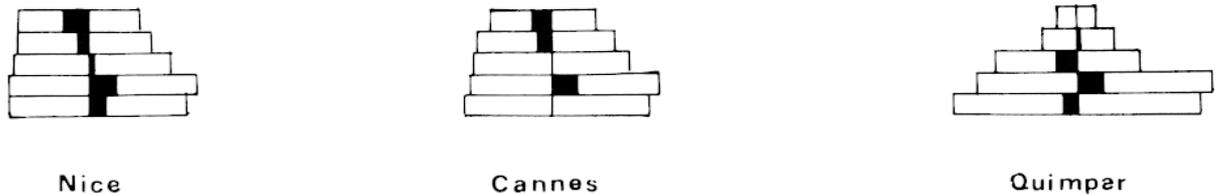


fig. 7 - structure par âge des migrants

Chambéry, qui ont au contraire des flux de migrants jeunes; enfin presque toutes les villes méditerranéennes.

Ce n'est pas le poids particulièrement lourd des enfants immigrés qui peut rendre compte de cette situation. On observe à la fois une réduction notable de la part des jeunes adultes dans le flux immigrant et une hypertrophie de leur part dans le flux émigrant, qui dépasse celle des enfants.

Il faut rappeler que ces flux migratoires concernent seulement les échanges intérieurs à la France; or les villes du Midi notamment comportent une très forte part d'immigrants originaires de l'étranger.

Une confrontation de ces indicateurs de dynamisme avec d'autres indicateurs concernant la croissance des agglomérations, leur attractivité, leur renouvellement au cours de la même période révèle des distorsions très affirmées dans chacun des types cités.

Ainsi le type C marqué par la désaffection des jeunes comprend à la fois des villes attractives et à forte croissance (solde migratoire double du solde naturel), des villes faiblement attractives à croissance modérée, des villes franchement stagnantes. Il peut s'accompagner d'un gain total important, mais aussi d'un déficit sur le plan des migrations intérieures. Enfin ce manque de dynamisme que nous avons cru appréhender n'est pas incompatible avec un intense renouvellement de la population de la ville, mesuré par exemple par la part des immigrants dans la population de 1962.

De même dans le type A, croissance forte et dynamisme n'accompagnent pas obligatoirement ce phénomène de rétention des jeunes. Toulouse et Bordeaux s'opposent, par exemple, qui sont, pour la première, très renouvelée, pour la seconde, très stable. Est-ce la seule fonction universitaire qui attribue à Bordeaux, comme à nombre de villes universitaires, cette place dans la typologie? En effet, des « comptés à part » se glissent dans ces tableaux. Annecy et Chambéry, bien que toutes deux très dynamiques et très renouvelées, appartiennent au contraire aux types opposés A et C.

La valeur de ces « filtres » est donc très inégale; ils suggèrent des fonctionnements extrêmement différents où il faudrait démêler le rôle de la ville et celui de son environnement. Ainsi, l'exode rural, mal relayé par des possibilités d'emploi, des encadrements universitaires par exemple, semble être une cause majeure de certaines relations entre croissance, migration, renouvellement de la population. C'est le cas des villes de moyenne importance implantées en un lieu rural, peu industrialisées ou en marasme : Bretagne, Piémont pyrénéen, Calais, Boulogne, villes du Languedoc... Mais leur aire de recrutement et leur puissance réelle mesurée par le bilan migratoire et l'ampleur des flux permet des distinctions très tranchées.

Trois grands types de centres peuvent être dégagés : « centres de reflux », « centres d'accueil » et « centres d'appel véritable » ; ils résultent de l'observation de l'ampleur des flux migratoires affectant une agglomération, et des structures démographiques de ces flux.

2. La fonction de filtre dans les origines et les destinations des migrants.

A) Selon les catégories des communes.

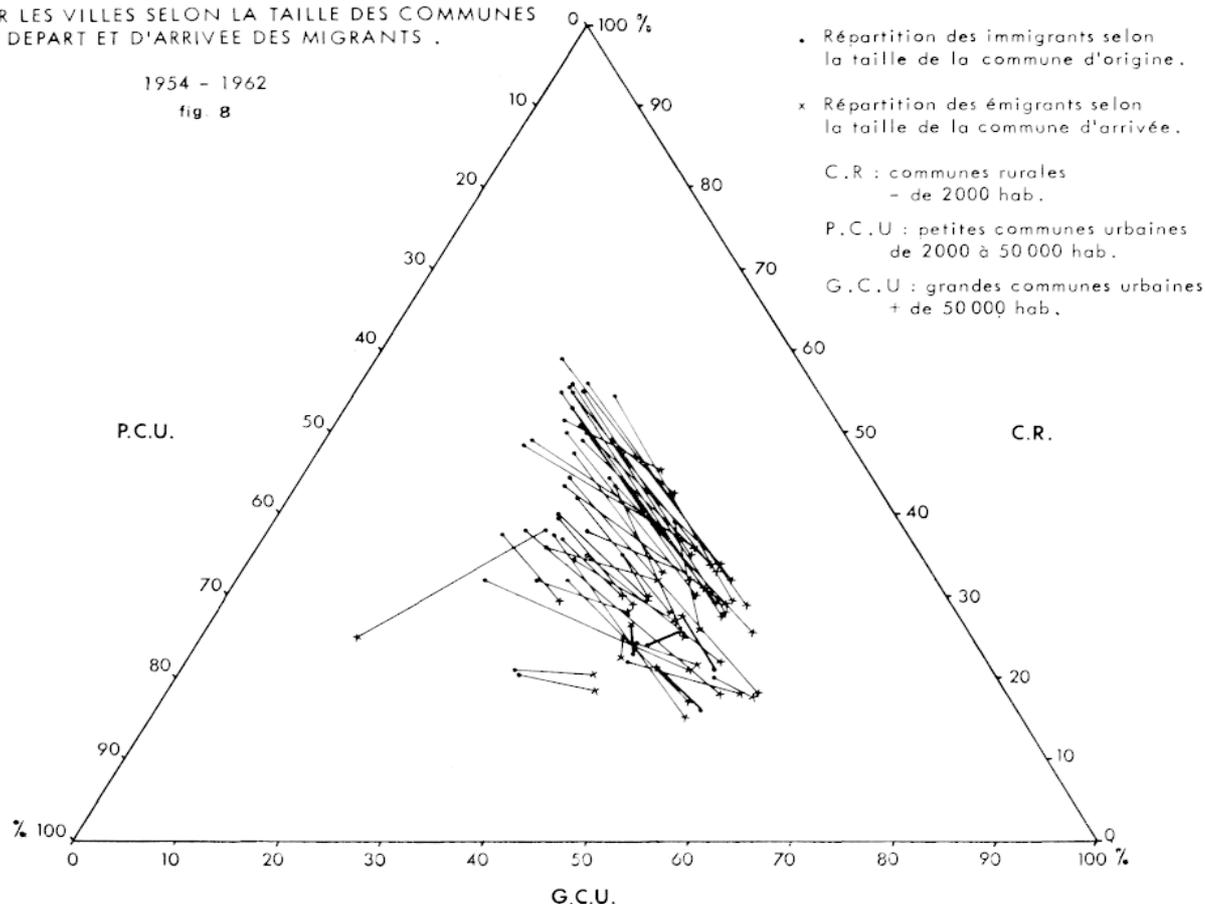
On a utilisé la répartition des migrants en trois catégories de communes ou agglomérations pour comparer la structure des flux d'immigration et d'émigration.

Le report des données sur un graphique triangulaire permet de montrer une certaine transformation entre les mouvements d'entrée et de sortie. Pour chaque agglomération, deux joints reliés par un segment orienté représentent, le premier : la part, exprimée en pourcentage, des immigrants en provenance des communes rurales (CR), des agglomérations de moins de 50 000 habitants (PCU), et des agglomérations de plus de 50 000 habitants (GCU); le second : la répartition des émigrants selon ces trois catégories de destination. On peut donc considérer la longueur du segment comme un indicateur de la puissance du filtre que l'agglomération oppose à la migration, et sa direction dépend de la nature de l'infléchissement apporté à cette migration (fig. 8).

Le graphique fait apparaître trois faits importants :

1° La régularisation des flux migratoires opérés par les agglomérations (concentration plus grande des croix représentant la composition du mouvement d'émigration que des points qui donnent celle du mouvement d'immigration).

TRANSFORMATIONS DES FLUX MIGRATOIRES
PAR LES VILLES SELON LA TAILLE DES COMMUNES
DE DEPART ET D'ARRIVEE DES MIGRANTS .



2° Une assez grande homogénéité de ce processus de régularisation.

3° Un « modèle de filtre », qui est celui de plus des trois quarts des agglomérations : la transformation d'une immigration à dominante rurale en une émigration où les grandes villes prennent davantage d'importance, alors que la part qui vient des petites villes et celle qui leur revient est sensiblement la même.

Pour environ le sixième des agglomérations le segment est dévié vers la *gauche*; la « perméabilité » du filtre vis-à-vis des migrations des petites villes diminue toujours dans le même sens (à l'exception de Forbach). C'est-à-dire que l'agglomération retient davantage en proportion la population qu'elle reçoit des petites villes et envoie davantage d'émigrants comme ci-dessus vers les grandes villes, avec toutefois une tendance à la « perméabilité » vis-à-vis des migrations de la population rurale.

Le second type de villes est localisé essentiellement dans le Nord et l'Est de la France, ou encore dans la région Rhône-Alpes,

le Sud-Est; ce sont des cas isolés parmi lesquels on ne peut découvrir d'autre trait commun qu'un milieu environnant très urbanisé : le prélèvement s'effectuerait donc autant sur la population des petites villes que sur la population rurale moins nombreuse. Mais comment expliquer la coexistence, dans des régions, d'agglomérations à filtre « normal » et d'agglomérations à filtre « dévié » ?

Un troisième type de villes, peu représenté en nombre (quatre agglomérations seulement, toutes provençales), est cependant à signaler car il caractérise un processus de filtre entièrement différent du premier, les segments ayant un sens opposé à 180°; si l'on considère le premier comme le cas « normal » — qui va dans le sens d'une « urbanisation » croissante de la population migrante — ce filtre « inverse » transforme une immigration en provenance des grandes agglomérations en une émigration plus rurale, tout en présentant la même neutralité que le filtre normal vis-à-vis de la migration des petites villes (dans trois cas sur quatre).

Il est possible de donner une idée de l'importance des transformations subies par les flux migratoires en considérant la longueur des segments comme une distance entre la composition de l'immigration et celle de l'émigration. On constate que le filtre normal est la plupart du temps le plus puissant, alors que le filtre dévié modifie moins fondamentalement la structure de la migration. Quant au filtre inverse, sa puissance est encore plus faible, environ trois à quatre fois inférieure à celle du filtre normal.

D'autre part, il semble qu'on puisse trouver un lien relativement constant entre la puissance du filtre et le degré de ruralité du milieu entourant les agglomérations. Ces constatations tendraient à renforcer, en ce qui concerne le rôle des grandes agglomérations vis-à-vis de la migration, l'idée d'un filtre modèle, prépondérant; il correspond à une urbanisation de la population migrante, aux dépens des campagnes (et quelquefois des petites villes), au profit des agglomérations de plus de 50 000 habitants (très rarement des campagnes, mais jamais au profit des petites villes).

Surtout, le filtrage tel qu'il a été défini semble essentiellement passif, dans la mesure où sa nature et sa puissance dépendent essentiellement du milieu entourant l'agglomération (accessoirement d'une fonction, d'ailleurs liée à la localisation pour les villes provençales), et surtout dans la mesure où aucune corrélation ne se dessine entre le dynamisme de l'agglomération et son pouvoir filtrant — alors que logiquement on aurait pu attendre davantage de la confrontation de ces deux données. Peut-on en déduire que

le filtre urbain ne joue pas, face à un courant plus général qui porte la population vers les grandes villes ?

**

La fonction de filtre des villes vis-à-vis des flux migratoires a révélé une donnée essentielle : la croissance change la nature des populations urbaines, elle ne les modifie pas seulement d'un point de vue quantitatif.

Une ville rajeunit ou vieillit, se masculinise ou équilibre les sexes, se ruralise ou s'urbanise suivant l'origine de ses nouveaux habitants, se « secondarise » ou se « tertiarise » suivant les catégories d'emplois offertes aux immigrants et abandonnées par les émigrants... Les recherches appuyées sur des effectifs et des nombres conduisent ainsi du quantitatif au qualitatif; la croissance urbaine change la nature urbaine, modifie les qualités de la ville. Le chercheur est ainsi conduit malgré lui vers les concepts d'équilibre, d'optimum, concepts qui répugnent à bien des urbanologues, mais auxquels on ne peut échapper.

La notion de développement urbain, liée à un progrès qualitatif de la ville, s'impose à l'esprit en complémentarité de celle de croissance urbaine, plus exclusivement quantitative.